

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

MÉTROPOLE SAVOIE

ANALYSE DE LA CONSOM-
MATION D'ESPACES & OBJECTIFS
DE LA LIMITATION DE LA
CONSOMMATION FONCIÈRE

Arrêté le 29 juin 2019



Conception et réalisation



Avec l'appui du groupement



Sommaire

4 - ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET OBJECTIFS DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIERE.....	5
4.1.Analyse de la consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles au cours des 15 dernières années.....	5
4.1.1.Méthodologie.....	5
4.1.2.Analyse.....	5
4.2.Justification des objectifs de limitation de la consommation d'espace.....	7



Rapport de présentation

4 ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES ET OBJECTIFS DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

411 ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, FORESTIERS ET AGRICOLES AU COURS DES 15 DERNIÈRES ANNÉES

4111 Méthodologie

Métropole Savoie dispose de son propre outil de suivi de l'occupation du sol, qui permet notamment d'analyser l'évolution des espaces artificialisés. L'outil a été établi initialement sur la période 2001 - 2013, et a été actualisé à 2016 en intégrant le territoire des Bauges.

La méthode repose globalement sur :

- Une identification, dans un premier temps, d'une couche d'occupation du sol 2013 sur la base de diverses sources de données (BD Topo, IGN, Open Street Map, observatoire des zones d'activités, Unité pastorale issues de l'enquête pastorale (2012 -2014) de la SEA 73...), affinée par un travail de photo-interprétation à l'échelle 1/2000ème pour correction et validation des résultats obtenus.
- A partir de la couche 2013 obtenue, photo-interprétation sur orthophoto 2001 pour reconstituer l'occupation du sol 2001 (en utilisant aussi la couche des permis de construire entre 2005 et 2013 pour aider à l'identification des zones ayant changé d'occupation du sol), et photo-interprétation sur orthophoto 2016 pour reconstituer l'occupation du sol 2016.

4112 Analyse

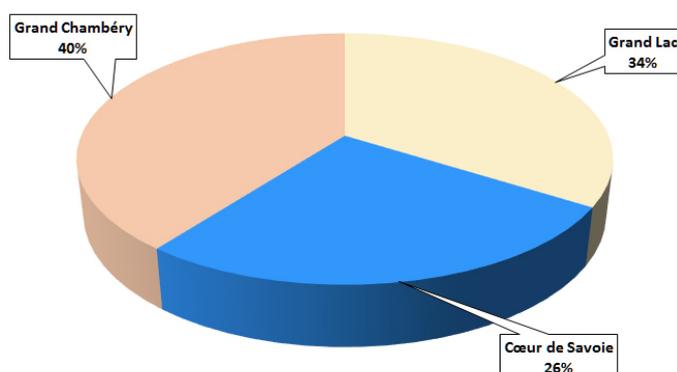
Entre 2001 et 2016, 1340 ha ont été nouvellement artificialisés, tandis que 94 ha d'espaces artificialisés en 2001 ont été rendus à l'agriculture ou à l'espace naturel. L'espace artificialisé a ainsi globalement augmenté d'environ 1246 hectares soit 83 ha par an.

Ce résultat met en exergue les efforts importants du territoire en matière de réduction de la consommation foncière qui a diminué de 2,5 par rapport à la période antérieure (1970-2000) durant laquelle 200 ha étaient consommés par an.

Sur ces 1246 hectares,

- L'espace à vocation d'habitat s'est accru de **1 038 hectares**, ce qui représente **83%** de l'augmentation de la surface artificialisée ;
- L'espace à vocation de développement économique s'est accru de **251 hectares** ;
- Les infrastructures et équipements se sont développées sur environ 60 hectares ;

Répartition des surfaces artificialisées entre 2001 et 2016



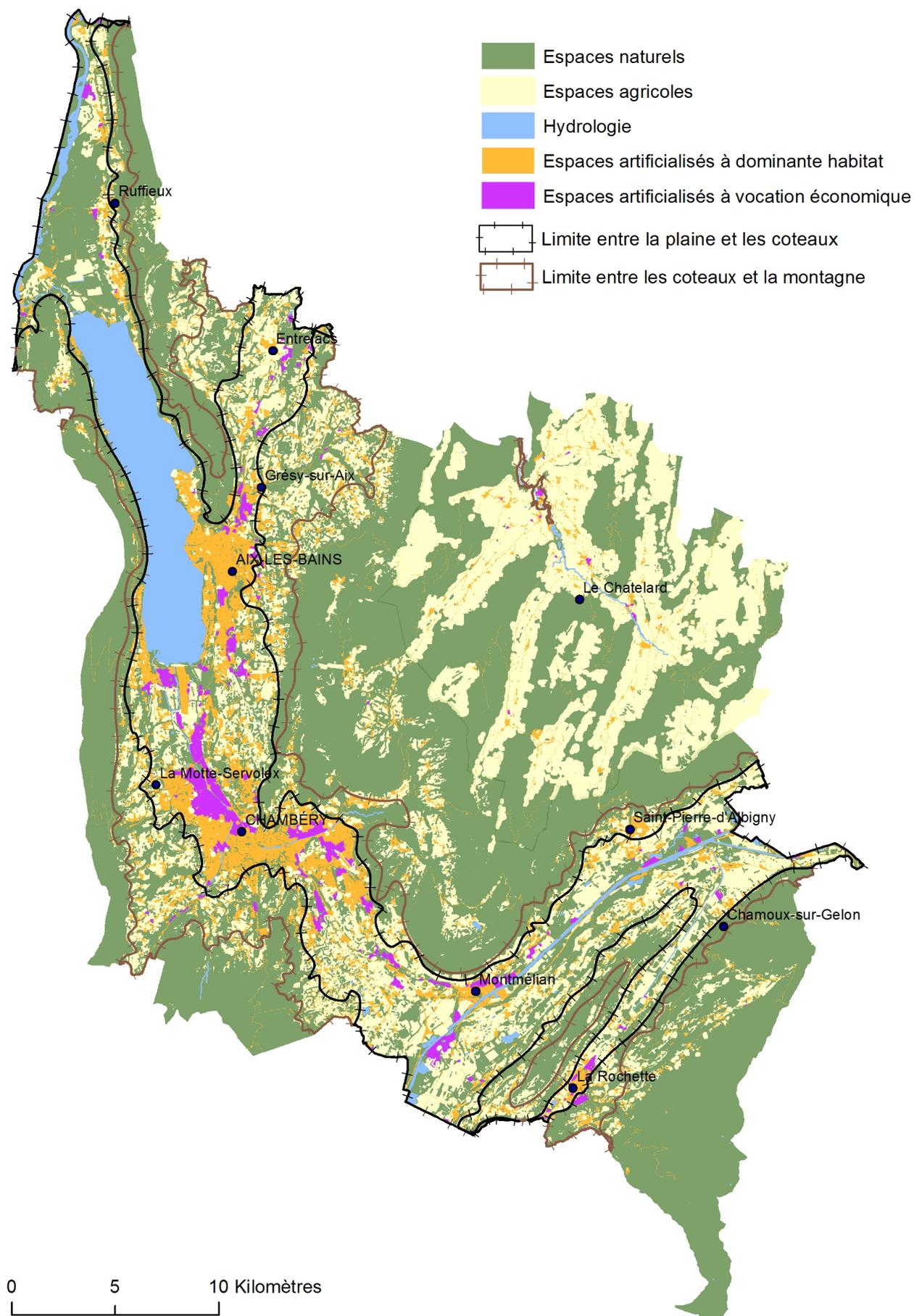
Source : Occupation du sol 2001-2016 - Métropole Savoie

- Enfin, les exploitations de carrière et chantiers ont reculé de plus de 100 hectares.

Mis en perspective de la population accueillie entre 2001 et 2016, le phénomène d'artificialisation du territoire a également ralenti, avec 312 m² consommés par nouvel habitant sur le territoire de Métropole Savoie. Cela correspond à une réduction majeure de la consommation foncière par rapport aux décennies 1970-2000 au cours desquelles 1000 m² de terrain était utilisé par nouvel habitant accueilli.

	Grand Lac	Grand Chambéry	Cœur de Savoie
Surfaces artificialisées (2001-2016) en ha	423	493	330
Progression population (2001-2016) en nb d'habitants	15 284	17 237	7 463
consommation foncière par habitant (m ² /hab)	277	286	442

Occupation du sol et topographie - SCoT Métropole Savoie



Rapporté au nombre de logements construits, le territoire est également rentré dans une tendance économe : 455 m² sont consommés en moyenne par logement entre 2001 et 2013.

Cette artificialisation s'est faite majoritairement au détriment de l'espace agricole impacté par une perte de 963 hectares soit 64ha par an entre 2001 et 2016 et, dans une moindre mesure, de l'espace naturel diminué de 293.

412 JUSTIFICATION DES OBJECTIFS DE LIMITATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Le SCoT entend anticiper une trajectoire démographique dynamique à l'horizon 2040, portée d'une part par la poussée du Franco-Valdo-Genevois et l'arrivée à saturation du territoire annécien, et d'autre part, par l'influence grenobloise, en particulier sur le secteur de Cœur de Savoie.

Pour faire face à ces évolutions, le SCoT dimensionne une estimation de production de logement par niveau d'armature et par EPCL, nécessaire à l'accueil de cette croissance. Il ne s'agit en aucun d'un objectif à atteindre. Ainsi, le SCoT prévoit à l'horizon 2040, la production de 58 558 logements dont 12 500 correspondant au point mort.

Ainsi, la croissance importante de population qui pourrait impacter le territoire implique de poursuivre les efforts en matière de densité. Il est important de rappeler à cet effet, les efforts déjà entrepris sur la période précédente avec une consommation d'espace par habitant divisée par deux entre les périodes 1973-2003 et 2001-2013. Pour limiter l'étalement urbain et organiser la dynamique de croissance en lien avec les équipements, les services et l'organisation des mobilités sur le territoire, le SCoT prévoit d'orienter :

- **80% de la croissance future sur l'axe métropolitain** (communes « cœur d'axe » et commune « appui ») en y définissant un objectif de densité moyenne de 35 logements à l'hectare sur les développements urbains en extension, soit une surface moyenne par logement de 285 m², assurant ainsi une économie notable par rapport au ratio consommé sur les 15 dernières années (455 m² par logement entre 2001 et 2013). Par ailleurs, il est attendu sur cet axe que 50% de la production de nouveaux logements se fasse en densification, réhabilitation et renouvellement urbain, sauf impossibilité ou ouverture d'un pôle préférentiel à vocation habitat. A partir de ces objectifs, il est possible d'estimer que la consommation d'espace sur cet axe métropolitain sera de l'ordre de 670 ha à l'horizon 2040.

- **20% de la croissance sur le reste du territoire** avec une hiérarchisation entre pôle d'équilibre, pôle de proximité et communes rurales. L'objectif consiste ici à conforter les pôles dans leur fonctions servicielles et maîtriser la croissance des communes rurales afin d'éviter le mitage, la consommation d'espaces agricoles, forestiers et naturels et la perte du caractère rural typique de ces villages. En prévision de la croissance estimée, un potentiel foncier maximal a été défini par commune. Ce sont au maximum 731 hectares à l'horizon 2040 qui pourront être consommés au maximum, ce qui équivaut au vue de la population attendue sur ces espaces (18 305 habitants) à un maximum de 400m²/habitant.

Concernant les pôles préférentiels à vocation habitat, là aussi des objectifs de densité sont attendus avec une densité moyenne de 30 logements à l'hectare. Les pôles préférentiels de renouvellement urbain, lorsqu'ils

programmeront des logements, veilleront à tendre également vers cette densité moyenne.

Enfin, ces objectifs de densité ou ces potentiels fonciers maximaux sont complétés par des objectifs de protection des espaces, notamment les espaces de nature ordinaire dont la préservation impose la continuité d'urbanisation.

Enfin, ces objectifs de densité ou ces potentiels fonciers maximaux sont complétés par des objectifs de protection des espaces, notamment les espaces de nature ordinaire dont la préservation impose la continuité d'urbanisation.

→ Pour le développement économique

Face à la croissance démographique probable à horizon 2040 à laquelle le territoire entend faire face, le SCoT souhaite maintenir la dynamique d'emplois actuelle qui connaît une tendance positive depuis une dizaine d'années. En effet, l'emploi salarié privé a cru de 5% entre 2007 et 2017 tandis que l'emploi via les établissements n'ayant pas de salarié a augmenté de 94% dans cette même période. Au total, le territoire enregistre 1000 emplois supplémentaires par an au cours de la dernière décennie, particulièrement dans le secteur de l'économie présentielle.

Dans ce contexte, le SCoT ambitionne de conserver son équilibre actuel d'1 emplois pour 2,5 habitants, ce qui signifie créer 38 000 emplois d'ici 2040. Par projection de l'évolution tendancielle 2007-2017, le développement endogène en matière d'économie présentielle pourrait créer environ 20 000 emplois d'ici 2040. En complément, l'action des collectivités locales en matière de développement économique contribue également à cette dynamique de création d'emplois par les leviers suivants :

- La mobilisation du foncier disponible dans les parcs d'activités de Métropole Savoie estimé à 130 ha (résultant des fonciers économiques définis dans le SCoT de 2005 mais fortement réduits par l'impact des PPRI et à la prise en compte des zones humides) permettrait de créer environ 5 850 emplois, en visant une densité de 45 emplois /ha, objectif ambitieux mais absolument nécessaire pour répondre au défi de préservation des ressources.

Par ailleurs, bien que le foncier disponible dans les zones d'activités soit estimé à 36 hectares, celui-ci n'a pas été intégré dans l'estimation des potentiels à mobiliser pour répondre à la création d'emplois. En effet, s'agissant notamment de disponibilités souvent résiduelles, de petite taille et très morcelées, ce foncier ne constitue pas des opportunités importantes d'installation de nouvelles activités.

- 23 ha de renouvellement urbain sont par ailleurs identifiés pour accueillir de nouveaux développements économiques et conduiront à la création d'environ

2100 emplois. Là aussi, un objectif ambitieux de 90 emplois /ha est visé mais néanmoins réaliste s'agissant majoritairement de secteurs urbains dédiés à des activités tertiaires.

- Enfin, le territoire de Métropole Savoie compte environ 1540 ha d'espaces économiques existants. La requalification et la densification de ces espaces économiques est un objectif majeur dans un contexte de rareté du foncier, d'équilibre à trouver avec les autres usages et fonctions du territoire et notamment la préservation des espaces et activités agricoles. Cette densification pourrait permettre de gagner 5 emplois /ha supplémentaires et ainsi, contribuer à produire environ 8000 emplois nouveaux.

Malgré les efforts de densité et densification des tissus urbanisés existants et du gisement de 130 ha, environ 50 ha supplémentaires sont mobilisés pour répondre à la vision de développement à 2040, en visant la densité ambitieuse de 45 emplois /ha.

→ Pour le développement commercial

Avec le DAAC, le SCoT poursuit la philosophie du premier document d'aménagement commercial, visant à renforcer les centralités et à maîtriser les développements commerciaux périphériques. Dans cette optique, l'extension des polarités commerciales structurantes et de destination majeure est contenu à leur enveloppe actuelle de manière à favoriser le maintien et l'épanouissement des tissus de proximité.

De même, le DAAC poursuit les efforts entrepris en matière de consommation d'espace en limitant l'emprise des surfaces dédiées au stationnement, en autorisant la densification du volume de l'offre commerciale des espaces commerciaux existants sur les polarités de maillage, structurantes et de destination et en privilégiant la mixité des fonctions.



Syndicat Mixte METROPOLE SAVOIE

Bâtiment évolution
25 rue Jean Pellerin
73000 CHAMBERY
04 79 62 91 28

info@metropole-savoie.com